

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 10 JUIN 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- PIERRE MARCHAND, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

EST ABSENT : M. CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général adjoint;

**2008-06-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 10 juin 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 13 mai 2008
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Locaux - Suivi
  - 5.2 Ressources humaines
    - 5.2.1 Horaire d'été
    - 5.2.2 Extension d'une période de probation
    - 5.2.3 Engagement d'une technicienne en évaluation
  - 5.3 Gestion des matières résiduelles
    - 5.3.1 Plastiques de balles de foin
  - 5.4 Sécurité incendie
    - 5.4.1 Engagement d'un préventionniste
  - 5.5 SIGAT - MAMR

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Pacte rural
    - 6.1.1 Pacte rural I
      - 6.1.1.1 Ville de Montmagny
      - 6.1.1.2 Berthier-sur-Mer
    - 6.1.2 Plan de travail 2008
    - 6.1.3 Recommandations du Comité de suivi du Pacte rural II
      - 6.1.3.1 Saint-Paul-de-Montminy
      - 6.1.3.2 Sainte-Apolline-de-Patton
      - 6.1.3.3 Notre-Dame-du-Rosaire
      - 6.1.3.4 SDEM (Montmagny)
      - 6.1.3.5 Cap-Saint-Ignace
      - 6.1.3.6 Saint-Fabien-de-Panet
      - 6.1.3.7 Lac-Frontière
      - 6.1.3.8 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
  - 6.2 Modifications à la réglementation d'urbanisme
    - 6.2.1 Montmagny
    - 6.2.2 Cap-Saint-Ignace
  - 6.3 CLD de la MRC de Montmagny
  - 6.4 Projets régionaux
    - 6.4.1 Versements
  - 6.5 Transport adapté Montmagny-Sud
  - 6.6 Circonscriptions électorales
  - 6.7 Groupe de travail MRC/CSCS
  - 6.8 Clinique d'architecture patrimoniale de la Chaudière-Appalaches
  - 6.9 Recherche de gisements miniers
  - 6.10 Immigration en Chaudière-Appalaches
  - 6.11 Gestion des barrages
  - 6.12 Prix du patrimoine
  - 6.13 Piste de motoneige
  - 6.14 Coordinatrice adjointe des cours d'eau
  - 6.15 Service téléphonique 211
  - 6.16 Éoliennes
  - 6.17 Mandat du CLD - Téléphonie cellulaire
7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Confirmation de contribution au CLD
  - 7.2 Reboisement
  - 7.3 FQM - Prix
  - 7.4 Entente sur les infrastructures fédérales et provinciales
8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de mai 2008
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 juin 2008
9. RAPPORT DES COMITÉS
10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Lettre d'appui - Coop
  - 10.2 Lettre MSP - Poste autoroutier
  - 10.3 Vente pour non-paiement de taxes
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 13 MAI 2008**

**2008-06-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 13 mai 2008 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

#### **4. RENCONTRE**

#### **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

##### **5.1 LOCAUX - SUIVI**

Dans la promesse de vente proposée par Jean-Baptiste Holding inc., laquelle n'est pas signée à ce jour (on attendait le rapport de Noram avant de procéder), on peut lire :

- Jean-Baptiste Holding inc. fournira le rapport d'analyse structurale détaillée de l'Édifice « D » préparé par la firme d'ingénieurs Noram (ci-après, le « Rapport NORAM »), lequel devra conclure, à la satisfaction de l'Acheteur, que l'Édifice « D » sera apte à être utilisé comme édifice à bureaux tel que projeté par l'Acheteur.

Or, nous avons reçu le rapport de Noram qui conclut que :

« Deux analyses ont été effectuées afin de déterminer, s'il y a lieu, la réserve de capacité structurale de la charpente en béton de l'Immeuble. Ces analyses révèlent que l'état de la structure de l'Immeuble est conforme à l'usage envisagé par la MRC de Montmagny, à savoir l'occupation et l'exploitation de l'Immeuble comme espace à bureau, à condition de procéder aux travaux de modification, décrits et illustrés aux plans de l'architecte. »

Cependant, à la page 4 de ce rapport, on peut lire également que :

(...) Une analyse plus exhaustive et complète aurait nécessité de tenir compte des charges latérales (surcharges dues au vent et aux séismes).

Nous avons transmis le rapport de Noram à l'architecte et à l'ingénieur mandaté dans ce dossier par la MRC soit MM. Marc Royer et Danny Hammond. Le 22 mai 2008, ce dernier nous écrivait :

Suite à la lecture du rapport de Noram, nous n'avons trouvé aucune problématique majeure pour votre projet. Par contre, le rapport ne fait pas mention des capacités parasismiques du bâtiment. Le bâtiment subit une rénovation majeure et en plus, change de vocation (usine versus bureau). Ce bâtiment doit donc, selon le code du bâtiment, être en mesure de résister aux tremblements de terre selon les exigences des normes parasismiques de votre secteur.

En conséquence, nous avons rejoint M. Erminio Forlini, agent immobilier de M. Papas, et lui avons mentionné qu'il nous manquait l'étude des capacités parasismiques. Ce dernier nous a mentionné que son client refusait de faire cette analyse, laquelle est estimée à 12 000 \$.

Tous conviennent d'attendre une réponse du MAMR en ce qui concerne la subvention avant de poursuivre quelques démarches dans ce dossier.

##### **5.2 RESSOURCES HUMAINES**

###### **5.2.1 HORAIRE D'ÉTÉ**

En novembre dernier, nous avons reporté au printemps la discussion concernant l'horaire d'été. Les employés nous ont demandé récemment s'il était possible de bénéficier d'un horaire d'été.

APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le bureau de la MRC soit fermé les vendredis après-midi 11, 18 et 25 juillet ainsi que les 1<sup>er</sup>, 8 et 15 août 2008.

**QUE** les employés désireux de profiter de leurs vendredis après-midis auront quand même à travailler 35 heures par semaine au cours de la semaine ou à utiliser leur banque de temps accumulé ou de vacances.

**QUE** pour les autres vendredis après-midi de l'été, il sera important de garder une personne en poste dans chacun des départements offrant des services à la clientèle.

**QUE** l'horaire estivale de 8h à 16h pourra aussi être poursuivi comme les années précédentes.

**ADOPTÉ**

#### 5.2.2 EXTENSION D'UNE PÉRIODE DE PROBATION

**2008-06-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE PROLONGER** la période de probation d'un mois de Mme Josie Talbot-Lachance pour une recommandation à la séance de juillet.

**ADOPTÉ**

#### 5.2.3 ENGAGEMENT D'UNE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT le départ, le 22 mai dernier, de M. Étienne Lebel, technicien en évaluation, engagé en mars dernier;
- CONSIDÉRANT que ce dernier pourrait être remplacé par Mme Dominique Fortier, laquelle possède un diplôme en technique d'évaluation du Campus Notre-Dame-de-Foy et une expérience de trois ans dans ce domaine;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par M. Stéphane Giroux de Servitech;

**2008-06-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE MARCHAND

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** procéder à l'embauche probatoire de Mme Dominique Fortier à compter du 4 août 2008 et ce, jusqu'au 12 novembre 2008.

**QUE** les conditions d'emploi soient établies d'après la Politique relative aux conditions de travail des employés et confirmées dans une lettre à lui être transmise.

**DE** procéder à une réévaluation de cette employée le 7 novembre 2008 afin de déterminer si elle acquiert un statut d'emploi permanent pour une recommandation au conseil le 11 novembre prochain.

**ADOPTÉ**

## 5.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 5.3.1 PLASTIQUES DE BALLES DE FOIN

Actuellement, M. Roy, de Services sanitaires Roy nous mentionne qu'il n'y a aucun marché pour ce plastique, lequel se trouve souvent contaminé de boue et de fumier. Pour que cette matière soit récupérable, il faudrait trouver un procédé pour la laver avant de la compacter.

D'autre part, Gaudreau le récupère auprès de ses municipalités liées par contrat mais offre 0 \$ pour cette matière à des sous-traitants comme Services sanitaires Roy. Rejoint, ce dernier nous mentionne qu'il récupère cette matière des municipalités pour les accommoder, mais ce marché ne serait pas rentable à cause de la contamination du produit. Cependant, il en serait autrement si le plastique était nettoyé. Cette matière aurait alors une valeur de 50 \$ la tonne.

## 5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

### 5.4.1 ENGAGEMENT D'UN PRÉVENTIONNISTE

- ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit l'obligation, pour les services de sécurité incendie (SSI), d'élaborer et de mettre en application un programme d'inspection aux trois (3) ans et un programme d'élaboration de plans d'intervention aux cinq (5) ans pour les risques élevés et très élevés (excluant les risques agricoles), le tout en collaboration avec une ressource qualifiée en prévention;
- ATTENDU que, pour des raisons d'efficacité et de disponibilité de ressources, la MRC de Montmagny et les municipalités demandent au MSP de modifier l'échéancier proposé au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de ramener les visites et les plans d'intervention relatifs aux risques élevés et très élevés (excluant les risques agricoles) aux cinq (5) ans;
- ATTENDU qu'environ 167 bâtiments dans les treize (13) municipalités sont visés par les visites et plans d'intervention;
- ATTENDU le projet d'entente transmis aux élus;
- ATTENDU qu'il y a lieu de le mettre en mode essai pour le prochain mois, afin de permettre aux parties de valider leurs besoins et responsabilités ainsi que l'échéancier de travail.

2008-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE MARCHAND  
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'accepter** que l'entente déposée soit en mode essai au cours du prochains mois, le tout selon les conditions fixées dans un projet d'entente actuellement à l'étude par les parties (la ville, la MRC et les municipalités).

**DE** prendre acte du consentement des maires de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Fabien-de-Panet et Isle-aux-Grues, lesquels acceptent que l'entente soit expérimentée dans leur municipalité afin de permettre de bien déterminer les besoins et l'échéancier de travail requis pour y donner suite.

## 5.5 SIGAT - MAMR

- CONSIDÉRANT que la MRC adhère au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) depuis 2001;
- CONSIDÉRANT que le MAMR favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'informations géographiques entre les partenaires, soit : les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilités publiques;
- CONSIDÉRANT que le MAMR propose actuellement aux municipalités de lui accorder une licence non exclusive lui permettant de reproduire, adapter, publier et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, les documents d'aménagement, les rôles d'évaluation foncière et le cas échéant, toute autre information géographique;
- CONSIDÉRANT qu'en retour, les MRC n'ont pas la liste des documents qui seraient rendus disponibles par les autres partenaires;
- CONSIDÉRANT que les données des rôles d'évaluation sont des données coûteuses à produire;
- CONSIDÉRANT que ces données sont actuellement utilisées par les commissions scolaires, lesquelles profitent de celles-ci gratuitement;
- CONSIDÉRANT les revendications faites par les MRC du Québec pour que les commissions scolaires paient leur juste part dans la production de ces données;

2008-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** ne pas accepter l'addenda transmis par le MAMR, lequel lui permettrait de reproduire, adapter, publier et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, les documents d'aménagement, les rôles d'évaluation foncière et le cas échéant, toute autre information géographique.

**DE** demander au MAMR que les ministères et organismes gouvernementaux présentent aux MRC les données qu'ils entendent rendre disponibles, permettant ainsi aux élus municipaux d'évaluer le partage d'informations proposé.

**DE** réitérer la volonté du monde municipal que les commissions scolaires paient une facture équitable pour obtenir les données du rôle d'évaluation aux fins de taxation.

**ADOPTÉ**

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 PACTE RURAL

#### 6.1.1 PACTE RURAL I

##### 6.1.1.1 Ville de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est en attente de réponse pour la réalisation du projet « Haies brise-vent » inscrit au Pacte rural 2002-2007 de la MRC de Montmagny et qu'il lui sera impossible de réaliser ce projet dans les délais prescrits par la Politique nationale de la ruralité;

- CONSIDÉRANT que Loisirs St-Pie X n'a pas fourni les pièces justificatives manquantes pour régulariser le projet Patinoire Loisirs St-Pie X;
- CONSIDÉRANT que la Société de Développement économique de Montmagny a modifié considérablement le projet initial « Valorisation du patrimoine vivant et des métiers traditionnels (vitrine au centre-ville) » et qu'elle ne pourra le réaliser dans les délais prescrits par la Politique nationale de la ruralité;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a demandé le transfert des sommes affectées des projets de « Haies brise-vent » et « Vitrine centre-ville » et des sommes non réclamées du projet « Patinoire loisirs St-Pie X » au fonds d'administration et d'animation du Pacte rural de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les modifications respectent les règles approuvées par le ministère dans le cadre du transfert des sommes non utilisées vers un projet déjà inscrit à la reddition de comptes du Pacte rural 2002-2007;

**2008-06-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
 APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'annulation des projets de « Haies brise-vent » et « Vitrine centre-ville » et le transfert des montants de 14 000 \$ et 2 638,10 \$ accordé pour la réalisation de ces projets, ainsi que le montant de 2 975 \$ du projet « Patinoire Loisirs St-Pie X » au fonds d'administration et d'animation du Pacte rural de la MRC de Montmagny afin de régulariser ce dossier du Pacte rural 2002-2007.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.1.2 Berthier-sur-Mer**

- CONSIDÉRANT que la municipalité est en attente d'une réponse à une demande d'aide financière du MELS pour la réalisation du projet « Agrandissement du bâtiment de loisirs (salle communautaire multi-usage) » inscrit au Pacte rural de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT l'impossibilité de réaliser le projet avant l'obtention de cette réponse;
- CONSIDÉRANT que la municipalité désire reporter la réalisation de ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;
- CONSIDÉRANT que la municipalité désire également procéder à la réalisation d'un projet pour l'éclairage de la patinoire dans le cadre d'un nouveau projet à être déposé dans le Pacte rural 2007-2014;

- CONSIDÉRANT que la modification respecte les règles approuvées par le ministère dans le cadre du transfert des sommes non utilisées vers un projet déjà inscrit à la reddition de comptes du Pacte rural 2002-2007;

**2008-06-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE MARCHAND

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'annulation du projet de « Agrandissement du bâtiment de loisirs (salle communautaire multi-usage) » et le transfert du montant de 15 000 \$ accordé pour la réalisation de ce projet, au fonds d'administration et d'animation du Pacte rural de la MRC de Montmagny afin de régulariser ce dossier du Pacte rural 2002-2007.

**ADOPTÉ**

#### 6.1.2 RAPPORT ANNUEL 2007 ET PLAN DE TRAVAIL 2008

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu au plan de travail de faire parvenir au MAMR une copie du rapport annuel des réalisations du Pacte rural à chaque année;
- CONSIDÉRANT qu'il est prévu, dans la Politique nationale de la ruralité, que le plan de travail du Pacte rural des MRC doit être révisé annuellement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu une révision annuelle de son plan de travail du Pacte rural (section « La démarche suivie » p.17);
- CONSIDÉRANT que la révision annuelle du plan de travail du Pacte rural est prévue suite à une présentation du bilan annuel du Pacte rural effectuée par l'agent de développement rural au Conseil des maires de la MRC de Montmagny à la séance de septembre et sur recommandation du Comité de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT que la version originale du plan de travail du Pacte rural de la MRC de Montmagny a été adopté en octobre 2007;

**2008-06-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le rapport annuel du Pacte rural de la MRC de Montmagny pour 2007.

**DE MAINTENIR** sans modification le plan de travail du Pacte rural 2007-2014, pour l'année 2008-2009, tel qu'il a été adopté en octobre 2007.

**DE** faire parvenir cette résolution et le rapport annuel 2007 à Mme JoAnne Beauséjour de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et des Régions.

**ADOPTÉ**

### 6.1.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL II

Le 3 juin dernier les membres du Comité de suivi du Pacte rural formé de MM. Marcel Catellier, Pierre Thibaudeau, Jean-Guy Desrosiers, Jacques André Roy, Jean-Louis Proulx et Daniel Racine ont fait l'évaluation des projets déposés et à être recommandés pour la réunion de juin.

#### PROJETS LOCAUX

##### 6.1.3.1 Saint-Paul-de-Montminy

2008-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 40 000 \$ du Pacte rural au projet de *relocalisation de la patinoire (projet de loisirs, phase 2)* d'une valeur totale de 50 000 \$ présenté par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

**ADOPTÉ**

##### 6.1.3.2 Sainte-Apolline-de-Patton

2008-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 20 020 \$ du Pacte rural au projet de *mise aux normes environnementales - Eau potable Lac Carré* d'une valeur totale de 40 620 \$ présenté par le Centre de plein air de Sainte-Apolline.

**ADOPTÉ**

##### 6.1.3.3 Notre-Dame-du-Rosaire

2008-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 8 744 \$ du Pacte rural au projet d'*embauche d'un agent de développement local (2008-2009)* d'une valeur totale de 22 240 \$ présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

**ADOPTÉ**

##### 6.1.3.4 SDEM - Montmagny

2008-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 5 600 \$ du Pacte rural pour la réalisation du projet de *Centre du patrimoine vivant et des métiers traditionnels* d'une valeur totale de 17 008 \$ présenté par la Société de développement économique de Montmagny.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.3.5 Cap-Saint-Ignace**

**2008-06-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 14 000 \$ du Pacte rural au projet d'*accessibilité et de mise en valeur du presbytère de Cap-Saint-Ignace* d'une valeur totale de 55 000 \$ présenté par Actions Loisirs Cap-Saint-Ignace.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.3.6 Saint-Fabien-de-Panet**

**2008-06-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 18 360 \$ du Pacte rural au projet de *mise en valeur du site d'accueil touristique Café du randonneur* d'une valeur totale de 23 000 \$ présenté par la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.3.7 Lac-Frontière**

**2008-06-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE MARCHAND

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 4 000 \$ du Pacte rural au projet de *restauration d'un bâtiment patrimonial au cœur du village de Lac-Frontière* d'une valeur totale de 5 000 \$ présenté par la municipalité de Lac-Frontière.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.3.8 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

**2008-06-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe financièrement par l'attribution d'un montant de 5 000\$ du Pacte rural au projet pilote du *terrain de jeux 2008* d'une valeur totale de 6 250 \$ présenté par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**QUE** cette aide financière soit versée à titre d'essai considérant que le projet est dit « pilote » et que la récurrence du service devrait être assumée par une autre source de financement.

**ADOPTÉ**

## **PROJETS RÉGIONAUX**

Avant d'accepter ou de refuser des projets présentés sous le volet régional, le comité de suivi a fait le point sur trois éléments :

1. Les critères d'évaluation retenus pour la définition et l'acceptation des projets régionaux;
2. Le montant réservé aux projets régionaux et les engagements à date;
3. Le type de projets susceptibles d'être présentés et correspondant aux critères d'évaluation des projets du Pacte rural régional.

La MRC a retenu, pour le Pacte rural, les mêmes outils ou critères, les projets d'envergure régionale que ceux qu'elle utilise pour les projets régionaux qui ont fait suite à l'exercice des infrastructures et services supralocaux.

La notoriété, la spécificité des projets, le besoin de coordination intermunicipale, la relation avec les produits d'appel, l'impact économique, notamment pour les milieux déstructurés et l'intérêt pour plusieurs communautés constituent les principaux critères pour évaluer si le projet peut être financé par le niveau régional du Pacte rural.

### **Le montant réservé aux projets régionaux et les engagements à date.**

Un montant total de 99 308 \$/ année est réservé au volet régional du Pacte rural. Ainsi, un montant total de 695 156 \$ sera réservé aux projets régionaux. À date, il a été convenu d'affecter des sommes du Pacte rural régional à :

- La ressource travaillant au schéma d'aménagement et de développement - 18 mois (40 000 \$);
- Le transport collectif pour la période du Pacte rural (78 400 \$) ;
- Une somme équivalant à 20 % des coûts de réhabilitation du Tronçon Monk (50 000 \$);
- Le suivi du Pacte rural pour une période de cinq ans et demi (14 000 \$);
- Une aide à Fortissimus (1 000 \$).

Ces engagements totalisent 183 900 \$ sur le budget de sept ans de 695 156 \$.

## **Les types de projets susceptibles d'être présentés et correspondant aux critères d'évaluation des projets du Pacte rural régional**

L'agent rural a fait la mention des divers projets susceptibles d'être déposés dans le cadre des projets régionaux. À titre d'exemple de projets qui pourraient être admissibles selon les critères retenus, on peut imaginer les projets suivants : le projet de loisirs intermunicipaux, l'embauche d'un deuxième agent rural, la Centaurée (école de cirque), les pancartes de bienvenue sur le territoire de la MRC, les projets d'accès au fleuve, le développement de la biomasse, etc.

### **Projet déposé pour le volet régional**

Le club d'astronomie « Le ciel étoilé de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud » a déposé le projet « Portail étoilé pour la MRC de Montmagny ». Ce projet totalise un coût de réalisation de 70 371 \$ et demande une aide financière au Pacte rural volet régional de 56 100 \$.

Considérant les critères d'évaluation établis pour l'attribution d'aide financière à des projets régionaux concernant la notoriété, la spécificité des projets, le besoin de coordination intermunicipale, la relation avec les produits d'appel, l'impact économique, notamment pour les milieux déstructurés et l'intérêt pour plusieurs communautés.

Le Comité de mise en œuvre du Pacte rural ne recommande pas d'évaluer le projet du Club d'astronomie « Le ciel étoilé de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud » comme projet ayant droit à du financement du Volet régional du Pacte rural. Le projet est très bien monté au dire de l'agent rural, mais le comité de suivi n'y a pas vu la démonstration de l'envergure et des retombées régionales. Dans les coûts de réalisation du projet, on distingue mal quels sont les équipements qui en font un projet qui sera mis à la disposition de plusieurs communautés de la MRC outre des intentions du promoteur.

Le projet pourrait toutefois faire l'objet d'un projet local de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

## **6.2 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

### **6.2.1 MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que les travaux prévus dans le cadre du règlement d'emprunt n° 1009 de la Ville de Montmagny sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny ;

**2008-06-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat d'opportunité concernant le règlement d'emprunt n° 1009 de la Ville de Montmagny décrétant l'exécution de travaux de construction d'une rue dans le secteur de l'Avenue Saint-Laurent et de la Rue des Cheminots.

**ADOPTÉ**

## 6.2.2 CAP-SAINT-IGNACE

2008-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour la modification au règlement de zonage n° 270 afin d'ajouter les catégories 4.6.2.06, hébergement et restauration, 4.6.2.07, débit de boisson et salle de danse, 4.6.4.02, infrastructure d'utilité publique sans nuisance et 4.6.5.04, agriculture sans nuisance dans la zone SBMP-1.

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

## 6.3 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le ministère des Affaires municipales et des Régions demande au CLD la résolution de la MRC de Montmagny confirmant le versement de la subvention du ministère pour le fonctionnement du CLD. Les versements ont été faits, mais sans résolution, la lettre du MAMR étant suffisante pour les comptes de la MRC.

2008-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny confirme au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qu'elle a versé la totalité des subventions reçues du MDEIE pour le financement du CLD de la MRC de Montmagny, soit 408 543 \$ en plus de sa contribution du milieu et de diverses autres contributions relevant d'ententes spéciales, le tout conformément au protocole d'entente et aux addendas convenus entre le MAMR et la MRC.

**ADOPTÉ**

## 6.4 PROJETS RÉGIONAUX

### 6.4.1 VERSEMENTS

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu au budget le versement des aides financières au CLD pour la réalisation de projets régionaux sur le territoire de la MRC;

2008-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse au CLD les sommes suivantes à titre de contribution au développement régional.

<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Office du Tourisme	Bureau d'information touristique	1 000 \$
Cap-Saint-Ignace	Bureau d'information touristique	1 000 \$
Corporation touristique de Berthier-sur-Mer	Bureau d'information touristique	1 000 \$
Parc régional des Appalaches	Bureaux d'information touristique (2)	2 000 \$
CLD (Fête de la pêche)	Annonce	500 \$
Parc régional des Appalaches	Fonctionnement et aménagement	25 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>30 500 \$</b>

**ADOPTÉ**

## **6.5 TRANSPORT ADAPTÉ MONTMAGNY-SUD**

Le Conseil d'administration du Transport collectif travaille présentement à élaborer un projet de transport adapté pour les municipalités non desservies sur le territoire de la MRC. Une aide financière 15 \$/déplacement/personne serait octroyée à Transport collectif pour les déplacements de personnes à motricité réduite. Pour la contribution du milieu autre que celle des usagers, un organisme public serait prêt à défrayer la participation normalement affectée aux municipalités.

La mise en place de ce service permettrait de disposer de taxis, non seulement pour desservir les personnes à mobilité réduite, mais aussi la clientèle demandant des services de transport collectif.

En avril, le Transport collectif a réalisé 900 transports, ce qui constitue encore une augmentation de la demande de services. La plupart de ces transports sont effectués en utilisant des bénévoles, ce qui demande une importante logistique. L'utilisation de taxis, s'il y a un service de transport adapté, faciliterait l'organisation du service et un lien Montmagny-Sud vers Montmagny (et vice-versa) au moins cinq jours par semaine.

La responsabilité d'offrir le transport adapté aux citoyens est de compétence locale. Le responsable du MTQ pour le transport adapté accepterait une résolution de la MRC de Montmagny afin de développer un service de transport adapté via l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny, si la MRC en fait la demande par résolution.

Pour se conformer à la loi, les huit municipalités de Montmagny-Sud ont déjà adopté des résolutions mentionnant qu'elles assumeront cette nouvelle responsabilité via le volet « souple », c'est-à-dire via des ententes avec les citoyens dans le besoin.

Considérant qu'il y a au moins 70 personnes à mobilité réduite nécessitant 5 000 transports/année dans Montmagny-Sud, le volet « souple » ne suffira pas au cours des prochaines années. Les huit municipalités de Montmagny-Sud devraient donc adopter des résolutions mandatant la MRC à titre d'organisme mandataire du transport adapté sur leur territoire.

**2008-06-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
 APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny dépose une demande au MTQ afin qu'elle soit reconnue comme organisme mandataire du transport adapté sur le territoire des huit municipalités les plus au sud de la MRC de Montmagny (Saint-Just-

de-Bretenières, Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beuregard, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire) ainsi que pour la gestion des transports adaptés entre les autres municipalités de la MRC de Montmagny et ces huit municipalités.

**QUE** la MRC de Montmagny demande à chacune des huit municipalités du sud du territoire d'adopter une résolution la nommant organisme mandataire du transport adapté sur son territoire.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny comme organisme gestionnaire du transport adapté dans la partie sud du territoire et pour le lien Montmagny-Montmagny-Sud.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate M. le Préfet et le directeur général adjoint à signer les demandes et protocoles d'entente à intervenir avec le ministère des Transports et Transport collectif de la MRC de Montmagny pour la mise œuvre de ce service.

**QUE** la MRC de Montmagny, suite à la réalisation d'une campagne de financement du service auprès d'organismes intéressées par le transport adapté, s'engage à défrayer la contribution municipale du service soit 17 000 \$.

**ADOPTÉ**

## **6.6 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

Le coordonnateur à l'aménagement propose aux membres du conseil le document présenté par la CRÉ Chaudière-Appalaches sur le redécoupage des circonscriptions électorales. Le document présenté par la CRÉ complète la position et les propositions formulées par la MRC de Montmagny.

Le sujet a également été abordé lors de la rencontre de la FQM le 5 juin dernier.

## **6.7 GROUPE DE TRAVAIL MRC/CSCS**

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les trois MRC concernées ont tenu leur rencontre de travail afin de résoudre le litige concernant le paiement des factures pour la transmission des rôles d'évaluation et des fiches ayant fait l'objet d'analyse par le service d'évaluation.

Mme Julie Roy a décortiqué les factures et la proposition de la MRC était de facturer le montant de 0,38 \$ par fiche qu'il lui est autorisé de demander pour les fiches d'un nouveau rôle et pour toutes les mutations (c'est-à-dire : fiches de propriété ayant changé de valeur ou ayant eu une modification). La MRC mettait en garde la commission scolaire que si elle contestait le fait de payer pour les fiches ayant subi des mutations, celles-ci lui serait acheminées en format papier.

Après cette présentation, les représentants de la commission scolaire ont accepté la proposition de la MRC et les deux autres MRC concernées feront de même. Ainsi, une somme de 10 000 \$ pour les trois années a été payée par la commission scolaire à la MRC. Il faut toutefois se rappeler qu'à l'origine, c'est environ 19 000 \$ qui avait été facturé.

Les discussions entre les MRC et la Commission scolaire ont touché également l'école innovante et la formation professionnelle. La commission scolaire entend utiliser ces avenues afin de développer des créneaux particuliers à chacune des écoles. La mission de l'école ou sa spécificité est cependant issue d'une décision du conseil d'établissement, il est donc

important que des intervenants locaux dynamique et soucieux du développement de leur communauté s'impliquent au sein de ces conseils.

Il a été convenu également que le coordonnateur à l'aménagement s'implique dans la présentation des milieux auprès du personnel des écoles et ce, dans le but que les professeurs et directeurs d'écoles apprécient davantage le milieu où ils oeuvrent.

#### **6.8 CLINIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

La résolution conditionnelle a été transférée à la Ville de Montmagny et les MRC promotrices du projet seront avisées en temps et lieu de la position de la MRC suite à la réponse de la ville.

#### **6.9 RECHERCHE DE GISEMENTS MINIERS**

Une rencontre a été tenue à la MRC des Etchemins visant à présenter les recherches que fait actuellement la compagnie minière Golden Hope dans la partie sud du territoire de Chaudière-Appalaches. Au cours des deux ou trois prochaines années, la compagnie fera beaucoup de recherches sur le terrain en raison des nombreux indices de présence de métaux à exploiter.

#### **6.10 IMMIGRATION EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

La CRÉ, en collaboration avec les ministères et intervenants du milieu, travaille à développer une stratégie d'accueil et de promotion de la région auprès des immigrants. Peu d'immigrants s'installent dans la région. Parmi ceux qui s'installent, certains ne réussissent pas à s'intégrer au milieu et quittent.

Dans un contexte de déclin démographique et de recherche de travailleurs, comment attirer des immigrants dans notre partie du territoire? Comment les garder?

Une entente spécifique est en élaboration et les MRC sont appelées à y contribuer.

Les préfets, en réunion de la Conférence des préfets, ont convenu qu'ils recommanderaient à chacun de leur Conseil de MRC de participer à l'entente spécifique, mais que les contributions financières des MRC pourraient être effectuées lorsqu'il y aura des projets concrets sur leur territoire respectif.

**2008-06-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à :

- Désigner deux (2) représentants pour siéger au comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Travailler en collaboration avec les différents partenaires de l'entente;
- Désigner un (1) représentant à la Table régionale de concertation en immigration (TRCI);
- Contribuer à la mise en œuvre de l'entente et plus particulièrement, en s'associant aux intervenants du milieu afin que tout soit mis en œuvre pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes;

- Assurer un soutien technique et/ou financier pour la mise en œuvre de l'entente selon les besoins et projets spécifiques de chaque milieu, et selon la volonté de chacune des MRC.

**D'AUTORISER** le préfet et le directeur général adjoint à signer, au nom de la MRC de Montmagny, l'entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉ**

#### **6.11 GESTION DES BARRAGES**

Le MDDEP demande à la MRC si elle juge essentielle que soit maintenu les barrages des Chutes à Dupuis et Isidore sur le territoire de la MRC.

**2008-06-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny informe le MDDEP qu'elle juge essentiel que soit maintenue en bon état par le gouvernement du Québec, les barrages de la Chute à Dupuis à Sainte-Lucie-de-Beaugard et de la Chute Isidore à Cap-Saint-Ignace.

**ADOPTÉ**

#### **6.12 PRIX DU PATRIMOINE**

**2008-06-26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint à signer le protocole d'entente entre la MRC de Montmagny et le Conseil de la Culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches pour la tenue de l'événement des Prix du Patrimoine;

**QUE** la MRC de Montmagny accepte de contribuer financièrement pour une somme de 250 \$ par année en 2008 et 2009 pour la préparation et la tenue de l'événement en 2009.

**ADOPTÉ**

#### **6.13 PISTE DE MOTONEIGE**

La MRC de Montmagny a reçu une demande de prévoir, dans la révision du schéma d'aménagement, la piste de motoneige à même l'emprise de l'Autoroute 20 sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

**2008-06-27**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à identifier dans son schéma d'aménagement la localisation du sentier de motoneige n° 5 situé à même l'emprise de l'Autoroute 20 et qui est décrit dans l'annexe B du protocole d'entente entre le Club de motoneige de Bellechasse et le MTQ.

**ADOPTÉ**

#### **6.14 COORDONNATRICE AJOINTE DES COURS D'EAU**

**2008-06-28**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** nommer Mme Chantal Mercier à titre de coordonnatrice adjointe des cours d'eau afin d'appliquer les responsabilités de la MRC en matière de gestion des cours d'eau (embâcles, barrages de castors, travaux dans les cours d'eau).

**ADOPTÉ**

#### **6.15 SERVICE TÉLÉPHONIQUE 211**

Ce sujet est reporté à une réunion subséquente.

#### **6.16 ÉOLIENNES**

Le préfet, le directeur général adjoint et tout autre maire intéressé sont mandatés par le Conseil de la MRC afin de rencontrer les entreprises de développement de parcs éoliens sur le territoire de la MRC dans le cadre de l'appel d'offres de projets communautaires. Pour l'instant deux entreprises ont demandé des rencontres à ce sujet.

#### **6.17 MANDAT DU CLD - TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

Suite à la rencontre entre Mme Nathalie Cloutier du CLD et M. André Martin de D.E.C. Canada afin d'identifier la recevabilité d'un projet de Sogetel dans le cadre d'un programme d'aide financière de développement d'infrastructures de D.E.C., le Conseil des maires demande au CLD de communiquer l'information de la recevabilité des projets de téléphonie cellulaire auprès de l'entreprise Sogetel et de travailler de concert avec cette entreprise afin qu'un projet de développement du service de téléphonie cellulaire soit développé dans le sud du territoire de la MRC de Montmagny.

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **7.1 CONFIRMATION DE CONTRIBUTION AU CLD**

#### **7.2 REBOISEMENT**

#### **7.3 FQM - PRIX**

#### **7.4 ENTENTE SUR LES INFRASTRUCTURES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES**

### **8. FINANCES**

#### **8.1 COMPTES DE MAI 2008**

**2008-06-29**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>N° chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom Du Fournisseur</b>
C800349	15041,00	Godbout, Sonia
C800353	1492,39	Racine, Daniel
C800354	121,66	Roy Julie
C800355	268,23	Catellier, Marcel
C800356	120,00	Fonds de l'information foncière
C800357	20,46	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800358	1662,41	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800359	321,11	Fédération québécoise des municipalités
C800360	1258,32	Journal l'Oie blanche
C800361	47,98	Montmagny Air Service Inc.
C800362	3285,33	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C800363	3621,00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C800364	1200,00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C800365	791,50	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C800366	500,00	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C800367	153,68	La Volière
C800368	101,58	Stéréo Plus/Léonard Chabot Inc.
C800369	57,18	Labrador Laurentienne Inc.
C800370	140,00	Chambre de Commerce et Industrie de Mty
C800371	11422,30	Servitech Inc.
C800372	9210,06	Services Sanitaires Roy
C800373	11,15	Aubé, Luca
C800374	1625,41	Esri Canada Limited
C800375	107,47	Peintures récupérées du Québec
C800376	75,00	École nationale des pompiers Québec
C800377	309,75	Evolutra Corporation
C800378	35,56	Protectron
C800379	2389,03	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C800380	3695,53	Michel Proulx Meubles
C800381	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C800382	122,58	Langlois, Carbonneau (S.E.N.C.)
C800383	8868,03	U.S.D. Inc.
C800384	55,70	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C800385	573,97	Pierre Bernier Architecte
C800386	1325,58	S S Q - Groupe financier / Ass.-coll.
C800387	1140,01	Sani-S.P.E.C. Inc.
C800388	361,20	Services d'arbres Rodrigue Journault
C800389	5000,00	Catherine Richard & 9094-9330 Qc Inc.
C800390	13758,00	Jeanne Bernatchez et Pascal Montminy Inc
C800391	4852,00	Solange Tanguay et Boivin Construction
C800397	686,34	Catellier, Marcel
C800398	119,15	Mercier, Chantal
C800399	20,00	Comité Zip du Sud-de-l'estuaire
I800350	609,07	Revenu Canada

I800351	5711,20	Revenu Canada
I800352	6862,66	Ministre du Revenu du Québec
I800392	97,34	Telus Québec
I800393	827,37	Télus Québec
I800394	7,64	Visa
I800395	168,00	Visa
I800396	7229,12	Ministre du Revenu du Québec
I900371	86,76	Pilote, Nicolas
I900372	3,50	Fortin, Myriam
I900373	15,51	Franck, Alain
I900374	121,73	Gagné, Valérie
I900375	83,69	Le Bel, Étienne
I900376	174,71	Lachance, Josie-Talbot
I900377	128,12	Pilote, Nicolas
I900378	7,35	Blais, Gaétan
I900379	12,05	Goulet, Jocelyn
I900380	34,78	Franck, Alain
I900381	86,48	Roy, Julie
I900382	109,38	Gagné, Valérie
I900383	59,24	Le Bel, Étienne
I900384	96,37	Lachance, Josie-Talbot
I900385	53,11	Mercier, Chantal
I900386	133,48	Labrecque, Nancy
I900387	132,82	Pilote, Nicolas
I900388	22,51	Franck, Alain
I900390	110,58	Gagné, Valérie
I900391	139,63	Le Bel, Étienne
I900393	461,54	Déplacements Conseil des maires
I900394	20,39	Goulet, Jocelyn
I900395	180,76	Pilote Nicolas
I900396	9,40	Franck, Alain
I900397	258,64	Lapierre, André
I900398	201,21	Lapierre, André
I900399	108,23	Lapierre, André
I900400	113,99	Gagné, Valérie
I900402	41,84	Le Bel, Étienne
I900403	96,56	Lachance, Josie-Talbot
M800119	1060,93	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M900389	46,01	Mercier, Chantal
M900392	139,09	Lachance, Josie-Talbot
Total	122 772,75 \$	

**QUE** la liste des comptes à payer de mai 2008 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 122 772,75 \$.

---

Daniel Racine, directeur général adjoint

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 JUIN 2008**

Un état des revenus et dépenses au 4 juin 2008 est déposé. Actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 LETTRE D'APPUI - COOP**

M. Catellier précise qu'il transmettra une lettre d'appui, telle que demandée par l'organisme.

#### **10.2 LETTRE MSP - POSTE AUTOROUTIER**

Considérant que la décision de déménager le poste autoroutier de L'Islet, les élus demandent qu'une lettre soit transmise au Ministre de la Sécurité publique afin de demander qu'il soit relocalisé à Montmagny.

#### **10.3 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Le directeur général adjoint précise qu'il désignera Mme Julie Roy pour procéder à la vente pour non-paiement des taxes municipales le 12 juin prochain.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2008-06-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h30.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Daniel Racine, dir. gén. adjoint